



Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2016

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIÈRE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOËL (arrivée à 20h54), Guy BARDET, Laëtitia VIGNIÉ.

Absents représentés : Christian DAVALAN par Gilles JAUROU, Ghislaine GUILLERMIER par Bruno BOZZO et Perrine VIAULES par Sébastien BRAYLE.

Secrétaire de Séance : Gilles JAUROU

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Gilles JAUROU se propose secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant faite sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'elle a prise dans le cadre de ses délégations consenties par le conseil municipal en urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner formulée par Maître Nicolas ESCOT, Notaire à Baraqueville (12) concernant la parcelle cadastrée **section I n°1084** sise au lieu-dit « Les côteaux de la Peyre » à Cadalen - **Non exercice du droit de préemption**

2. Vente du camion benne pour les pièces

Dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire nous informe de la vente de l'ancien camion benne pour ses pièces.

3. Emprunt du Crédit Agricole : Pénalité de remboursement anticipé

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 14 mars 2016 par laquelle il a décidé, dans le cadre du rachat de l'emprunt n°80005697585 fait auprès du « Crédit Agricole », de réaliser un prêt de refinancement auprès de « La Banque Postale » d'un montant de 537 276,63 € couvrant le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 : 503 225,07 € et la pénalité de remboursement anticipé : 34 051,56 €.

Ainsi, suivant décompte établi par le « Crédit Agricole », le montant des intérêts dû depuis la dernière échéance du 31 octobre 2015 seront de 15 390,99 € et le montant de la pénalité de remboursement anticipé s'élève à 34 051,56 €.

Cette pénalité payée en une seule fois et capitalisée dans le nouveau prêt peut, conformément à l'instruction comptable, faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant le refinancement.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée l'étalement de la pénalité de remboursement anticipé selon une durée de quinze ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, par 13 voix « Pour » et une abstention :

- **décide**, à compter du budget 2016, de l'étalement de la pénalité de remboursement anticipé selon une durée de 15 ans,

- **autorise**, Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Madame Géraldine NOEL à 20 h 54.

4. Bornes de recharge pour véhicule électrique IRVE : Implantation, stationnement, convention d'occupation du domaine public, contribution communale...

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'implanter une borne de recharge de véhicules électriques et hybrides sur la commune pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Ce projet de déploiement de bornes est porté par le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) à l'échelle du département.

Le SDET a retenu l'entreprise Bouygues Energies Services pour la supervision, la fourniture, la pose et installation, la maintenance et la mise en service de ces bornes de recharges. Le choix du matériel permet à partir d'un seul point de comptage électrique d'alimenter 2 séries de 2 prises et donc d'équiper 2 places contigües de stationnement. L'emplacement de ces places est au choix de la commune mais elles doivent être à proximité des commerces et services. Il est à noter qu'il suffit d'une vingtaine de minutes pour recharger la batterie d'un véhicule électrique.

Par convention, il est prévu une contribution annuelle de la commune de transfert de compétence plafonnée à 500 € et dégressive, ré-évaluable chaque année par le SDET.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, par 14 voix « Pour » et une voix « Contre » décide de mettre en œuvre toutes les démarches pour ce déploiement.

5. Politique intercommunale Enfance Jeunesse : Subvention aux accueils de loisirs - Année 2016

Dans le cadre de la charte intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement des subventions aux structures associatives suivantes :

- 8 204,96 € à l'association « Familles Rurales de Cadalen »,
- 971,91 € à l'association « L'Amicale Laïque de Graulhet »,
- 185,81 € à l'association « La Clé des Champs ».

6. Vote des subventions communales □ Année 2016

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subventions et des propositions des dites commissions et attribue les subventions suivantes :

- **Les Amis de la Fête et de la culture** 1800 € de subvention _ 12 voix « pour », Betty Cazottes, Ghislaine Guillermier et Perrine Viaules n'ont pas pris part au vote.
- **ADMR Labessiere/Técou/Cadalen** : 610 € _ 15 voix « pour ».
- **ADMR Lasgraises/Cadalen** : 610 € _ 14 voix « pour », Cathy Sergent n'a pas pris part au vote.
- **Ancien Combattants** : 150 € _ 15 voix « pour ».
- **APEEC** : 3 700 € _ 14 voix « pour ». Géraldine Noël n'a pas pris part au vote.
- **Auto cross Albigeois** : 400 € _ 15 voix « pour ».
- **Cadalen pour l'espoir** : 450 € _ 15 voix « pour ».
- **Calicot** : 100 € _ 15 voix « pour ».
- **Le Saule Cadalénois (Club des aînés ruraux)** : 800 € _ 13 voix « pour », Ghislaine Guillermier et Cathy Sergent n'ont pas pris part au vote.
- **Entente sportive Montans/Peyrole/Cadalen** : 1 550 € _ 15 voix « pour ».
- **FLEP** : 1300 € _ 15 voix « pour ».
- **Familles Rurales** (avances) 22 288,92 € _ 14 voix « pour ». Géraldine Noël n'a pas pris part au vote.
- **FNACA** : 300 € _ 15 voix « pour ».
- **L'hirondelle** : 450 € _ 13 voix « pour », Martine Granet et Guy Bardet n'ont pas pris part au vote.
- **Relaxation Cadalen** : 150 € _ 15 voix « pour ».
- **Société de chasse de Cadalen** : 1 200 € _ 15 voix « pour ».
- **USC football** : 2 700 € _ 12 voix « pour », Bruno Bozzo, Sébastien Brayle et Philippe Couderc n'ont pas pris part au vote.
- **USC Volley** : 2000 € _ 15 voix « pour ».
- **Vivre à Cadalen** : 200 € _ 14 voix « pour », Cathy Sergent n'a pas pris part au vote.
- **Crédits réservés** 23 173,40 € _ 15 voix « Pour »

7. Fiscalité Directe Locale Année 2016 : Vote des Taux

Madame le Maire propose de présenter le budget 2016 sans augmentation des taux par rapport à l'année 2015. Le Conseil Municipal adopte à 14 voix « Pour » et une abstention les taux suivant :

	Cadalen 2016	Moyenne département 2016
Taxe d'habitation	11,31%	22,12%
Foncier bâti	19,24%	25,33%
Foncier non bâti	57,06%	81,78%

8. Budget Principal de la Commune : Budget Unique Année 2016

Pour 2016, le budget s'équilibre pour la section fonctionnement à 1 457 408,00 € et pour la section d'investissement à 1 404 653,00 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2016 par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre »

9. Budget Annexe de l'Assainissement : Budget Unique Année 2016

Ce budget annexe de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 205 568,00 € et pour la section d'investissement à 93 040,16 €.

Le Conseil Municipal vote ce budget 2016 par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».

10. Questions diverses

- Madame le Maire, Monique CORBIERE-FAUVEL, expose différents points :
 - le secrétariat de mairie sera fermé les samedis 30 avril et 14 mai,
 - l'accueil en mairie ne sera plus assuré par Madame Joëlle PAILHOUS à compter du samedi 14 avril 2016. En effet, elle poursuit sa carrière professionnelle dans une autre commune plus près de chez elle à notre grand regret. Nous lui souhaitons bonne continuation,
 - la commémoration de la signature de l'armistice 1939-1945 se déroulera le dimanche 8 mai à 11h30.
- Géraldine NOËL informe l'assemblée d'une animation se déroulant du samedi 9 au vendredi 15 avril à l'Archéosite de Montans concernant la découverte de la culture Gauloise.
- Laëtitia VIGNIÉ questionne sur 2 sujets :
 - Le transport scolaire des enfants de l'école sur la commune.
Le nombre d'enfants qui utilise le transport scolaire, assuré par la FEDERTEP (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn), pour se rendre à l'école de Cadalen est très peu élevé. En effet, les familles utilisent d'autres moyens pour se rendre à l'école. Cette baisse de fréquentation pose la question de la pérennité du service. Actuellement, 5 enfants utilisent ce service qui coûte à la FEDERTEP 26 000 € pour l'année, soit 5 200 € par enfant (à noter, la participation des parents est de 80 € par enfant et par an). Ce service ne pourra être maintenu que si le nombre d'enfants prenant le bus augmente de façon significative.
Il sera fait une information sur ce service de ramassage scolaire auprès des parents d'élèves à la rentrée des vacances de printemps.
 - Où en est le projet du pôle santé ?
Pour mémoire, suite au projet de construction d'un lotissement sur l'Orientation d'Aménagement n°2 (parcelles situées sous l'église), la mairie a mis en relation les kinésithérapeutes, qui sont à la recherche d'un terrain pour construire un cabinet, et le promoteur. Le projet de pôle de santé est né de l'intérêt de se regrouper pour les professionnels de santé de la commune (kinés, médecins, infirmières et pharmacien).
Après plusieurs réunions en mairie entre les protagonistes, notamment promoteur et porteurs du projet, il s'avère que ce projet ne peut aboutir pour l'instant. Pour autant, Mme le Maire, ainsi que le conseil municipal, souhaite vraiment que ce projet puisse voir le jour sur notre commune. Nous continuerons à collaborer et à faire le nécessaire pour le voir aboutir. Quant à l'Orientation d'Aménagement n°2, elle recevra des habitations comme prévu en première intention.
- Comme discuté lors de la dernière commission finances, Guy BARDET propose la mise en place des groupes de travail pour des projets particuliers qui ne rentrent pas en concurrence avec les différentes commissions, par exemple : « Cheminements doux », « Concessions du cimetière »,...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

Le Secrétaire
Gilles JAUROU